



DENK AN MICH

Loisirs et vacances pour personnes handicapées

Directives pour l'octroi de subventions

Version électronique sur <https://denkanmich.ch/gesuch>

Table des matières

1. Introduction	3
2. Cinq principes pour un soutien	4
3. Octroi des subventions	5
4. Délais de soumission	6
5. Décision concernant la demande.....	6
6. Facture définitive	7
7. Rapport	7
8. Obligation des bénéficiaires de subventions	7
9. Responsabilité	8
10. Demande de restitution	8
11. Communication	8
12. Demandes ne faisant l'objet d'aucun soutien	8
13. Dispositions finales	9
14. Remarque finale	9

1. Introduction

«La Fondation a pour objectif de faciliter les vacances et les séjours de rétablissement pour les personnes en situation de handicap, résidentes en Suisse, ainsi que pour leurs proches et leurs accompagnants. Elle accomplit cela par sa propre action ou avec le soutien financier d'autres institutions et organisations en promouvant l'intégration par tous les moyens des personnes handicapées, résidentes en Suisse».

Vision et mission

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir planifier en toute autonomie et profiter des vacances et des loisirs selon le principe d'égalité des chances. Ceci est possible si les obstacles physiques sont éliminés, si les barrières psychologiques sont levées et si les offres du secteur des vacances et des loisirs sont mises à la disposition de toutes les personnes. Tel est le sens de l'engagement de la Fondation Denk an mich depuis 1968, en étroite collaboration avec la SRF (radio et télévision suisse) et ses programmes.

Valeurs de base

Les activités de notre fondation reposent sur la conviction que «seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres» (préambule de notre constitution fédérale) et sur l'idée selon laquelle le handicap résulte d'une interaction entre une déficience individuelle et des barrières sociales. Ceci caractérise nos valeurs:

- chaque individu a droit à une reconnaissance de sa dignité, à la liberté, au droit et à la justice;
- toute discrimination fondée sur un handicap est une violation de l'intégrité humaine et des droits de l'homme;
- les personnes en situation de handicap doivent être libres de pouvoir prendre elles-mêmes des décisions. Lorsqu'un accompagnement est nécessaire pour prendre une décision, ceci s'effectue en prenant partie, dans l'intérêt de la personne;
- les personnes handicapées ne sont pas des personnes ayant besoin de protection, mais des personnes avec des droits et des devoirs qui doivent pouvoir vivre activement leur autonomie.

2. Cinq principes pour un soutien

En principe, grâce au soutien qu'elle apporte aux personnes en situation de handicap, la Fondation Denk an mich doit favoriser la responsabilité individuelle des personnes handicapées et les associer à la planification et à l'organisation des activités. Toutes les décisions doivent être prises en concertation avec ces dernières.

Ces principes guident notre action et sont obligatoires :

1. **Inclusion:** nous soutenons les offres qui reposent sur les principes d'égalité des chances, d'accessibilité et d'attention. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer là où elles le souhaitent et lorsque leurs capacités le permettent.
2. **Participation:** nous soutenons les offres dont les personnes en situation de handicap sont associées au développement et y participent activement même si elles ont besoin, le cas échéant, d'un soutien dans la prise de décision.
3. **Normalisation:** nous soutenons les offres qui permettent aux personnes en situation de handicap de participer à des modes de vie normalisés. Elles doivent pouvoir passer leurs vacances et loisirs au même endroit que les personnes sans handicap.
4. **Innovation:** nous soutenons les offres innovantes qui ont comme fil conducteur l'autonomie pour la conception de l'offre de vacances et de loisirs et qui présentent un caractère modèle et innovant
5. **Information:** nous garantissons une communication ouverte et proactive. Notre société doit mieux comprendre pourquoi les offres et structures des secteurs des loisirs et des congés doivent être ouvertes à tous.

Lors de la remise d'une demande, nos principes d'inclusion doivent être respectés et la preuve doit en être apportée.

3. Octroi des subventions

Déterminants pour l'octroi d'un soutien sont les principes définis au point 2, en tenant compte des possibilités financières de la Fondation Denk an mich.

La Fondation Denk an mich soutient, au sens premier de ses objectifs, les institutions, organisations et personnes individuelles pour des projets de vacances et de loisirs exclusivement à titre subsidiaire et se fonde dans ce cadre sur la décision de l'assurance invalidité. Les contributions ne sont payées que sur le déficit effectif et sont octroyées à des demandeurs dont les possibilités financières sont insuffisantes pour permettre un autofinancement.

La Fondation Denk an mich utilise les moyens là où ils produisent le plus d'effet. Cela comprend la contribution à une conception des congés et des loisirs adaptée aux besoins et l'efficacité des offres en matière de coûts.

Les financements récurrents sur plusieurs années sont possibles lorsqu'ils vont dans le sens de la normalisation de la vie des personnes en situation de handicap. Si cet objectif n'est pas atteint, le soutien par la Fondation Denk an mich prend fin.

Les demandeurs de l'aide individuelle s'engagent à faire preuve de transparence et participent à la clarification de leur situation financière.

La Fondation se concentre sur le soutien de personnes en situation de handicap dans le cadre de

- vacances en groupe et camps de vacances
- cours et activités de loisirs en groupe
- aide individuelle (congés et cours de loisirs) en général pour les personnes bénéficiant de l'assurance invalidité
- soutien de parents soignants
- projets avec potentiel d'inclusion
 - mobilité - construction sans obstacles - loisirs - formation
 - projets exemplaires ou événements avec caractère de signalisation ou caractère initial
 - projets avec effet multiplicateur
 - projets qui répondent à un besoin spécifique
 - projets qui comblent une lacune apparente
 - projets en partenariat avec la Fondation Denk an mich
 - événements innovants ou inclusifs en partenariat avec la Fondation Denk an mich
 - événements innovants ou inclusifs sans partenariat avec la Fondation Denk an mich

4. Délais de soumission

La demande de soutien doit nous être remise par écrit avant le début des congés ou de l'activité et doit être accompagnée d'une lettre de motivation.

Nos principes d'inclusion doivent être respectés et la preuve doit en être apportée. Des demandes groupées sont possibles, merci de nous contacter.

- Vacances en groupe et camps de vacances **jusqu'à 10 semaines**
avant le début des vacances
- Activités de loisirs en groupe **jusqu'à 10 semaines**
avant le début de l'activité
- Aide individuelle **jusqu'à 6 semaines**
avant le début des congés/de l'activité
- Soutien de parents soignants **jusqu'à 6 semaines**
avant l'utilisation
- Projets et événements **pendant la phase de planification**
Mobilité – construction sans obstacles - Projets innovants (jusqu'à l'atteinte de la normalité)

Les formulaires de demande en ligne en allemand, français et italien se trouvent sur <https://denkanmich.ch/gesuch/> La demande doit être accompagnée des documents requis indiqués sur le site. Les demandes incomplètes ne pourront pas être traitées.

5. Décision concernant la demande

La décision du Conseil de Fondation est définitive. Aucun droit ne peut être exercé pour prétendre à un montant supérieur à celui accordé.

Par l'octroi d'une subvention, la Fondation Denk an mich n'a aucun engagement en liaison avec d'autres demandes liées à la même demande.

6. Facture définitive

Remise de la facture définitive, complète avec les documents et justificatifs exigés:

- Demandes individuelles au plus tard **2 mois après la conclusion**
- Demandes groupées **2 à 3 fois par an**, au plus tard pour le 30 novembre de l'année en cours.
- Activités en automne **jusqu'au 30 novembre** de l'année en cours
- Projets/événements **au plus tard 2 mois après la conclusion** du projet et assurément dans les 2 ans après la remise de la demande.

Merci de nous informer si vous ne pouvez pas respecter ces délais.

Les formulaires de décompte pour congés, loisirs, formation (FFB) en allemand, français et italien se trouvent sur le site <https://denkanmich.ch/gesuch/>

La preuve de conformité aux principes d'inclusion doit en être apportée par écrit. *Les factures qui nous parviennent sans justificatif après les délais indiqués ne peuvent plus être prises en compte.*

7. Rapport

Après la conclusion d'un projet, le bénéficiaire remet de sa propre initiative un rapport final. Si le projet a une durée de plus d'un an, un rapport intermédiaire doit être remis spontanément après la première année.

8. Obligation des bénéficiaires de subventions

Les bénéficiaires de subventions s'engagent à utiliser les moyens mis à disposition exclusivement aux fins prévues dans la demande et devront informer la direction de Denk an mich avant toute modification importante du projet en ce qui concerne le contenu, les délais et l'utilisation des fonds. Les justificatifs et justifications remis sont sincères. Toutes les recettes (contribution personnelle, contribution des participants, soutien par des institutions, dons, OFAS, etc.) doivent être présentées.

La Fondation Denk an mich se réserve un droit de contrôle. Ce dernier est exercé par une personne désignée par le Conseil de Fondation. La fondation s'engage à ne pas exercer indûment son droit de contrôle et à garantir la discrétion quant aux personnes ayant droit aux subventions dans ses relations avec des tiers, dans la mesure où ceci est souhaité ou nécessaire pour d'autres raisons.

9. Responsabilité

La Fondation Denk an mich n'assume aucune responsabilité où devoir en rapport avec les camps, offres de loisirs, cours, aides individuelles, projets et événements subventionnés

10. Demande de restitution

Dans le cas d'abus ou d'une infraction aux directives, la Fondation Denk an mich se réserve le droit d'exiger la restitution des subventions déjà allouées ou de prendre d'autres mesures afin d'assurer une utilisation conforme des subventions accordées.

11. Communication

Notre société doit mieux comprendre pourquoi les offres et structures du secteur des loisirs et des congés doivent être ouvertes à tous. Les bénéficiaires de subventions donnent à la fondation le droit de faire référence au soutien sur son site internet <https://denkanmich.ch/> et d'en informer le grand public dans le cadre d'émissions à la radio et la télévision suisses (SRF).

Les structures recevant des subventions mentionneront le soutien reçu de la Fondation Denk an mich dans leurs publications (liens web, rapport annuel, annonces, possibilités de présentation), afin que les bénéficiaires et le grand public en soient également informés. Le logo à utiliser à cette fin peut être commandé auprès du secrétariat de la fondation.

12. Demandes ne faisant l'objet d'aucun soutien

Les demandes et décomptes qui ne nous parviennent pas dans les délais ne peuvent être pris en compte. Les demandes suivantes sont également rejetées:

- lorsqu'ils ne respectant pas nos principes de l'inclusion
- lorsque pour personnes individuelles, l'institution reçoit déjà des subventions pour les activités ou vacances en groupe
- pour des coûts salariaux généraux
- pour des projets ou événements présentant un caractère commercial;
- pour des camps ou activités qui doivent être financés après leur déroulement;
- pour des camps ou activités dont la réalisation a déjà débuté;
- pour des projets particuliers sans lien suffisant avec le cadre de vie des personnes handicapées;
- pour des symposiums, conférences, congrès, jubilés, etc.

13. Dispositions finales

Le Conseil de Fondation a approuvé ces directives le 23 novembre 2018 et les appliquera au 1^{er} janvier 2019.

14. Remarque finale

Les demandes de soutiens correspondant à ces directives sont prises en charge dans la mesure du possible avec les ressources financières de la fondation.

Adresse de correspondance

Fondation Denk an mich
Radiostudio Zürich
Brunnenhofstrasse 22
8042 Zurich
Tél. 044 366 13 13

La langue de correspondance de la Fondation Denk an mich est l'allemand.